

 <p>Commune de Tournon-(Savoie)</p>	<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX-MILLE-VINGT- QUATRE LE VENDREDI 9 FÉVRIER A 19H30</p>
--	--

DATE DE CONVOCATION : 01/02/2024

DATE D’AFFICHAGE : 01/02/2024

Présents : BERTHET Sandrine, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Éric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien,
Excusée : DRAGNEA Cindy (pouvoir à Patrick GRANDCHAMP)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12 PRÉSENTS : 11 VOTANTS : 12

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.
Patrick GRANDCHAMP est élu secrétaire de séance.

N° 2024/06
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN OUTIL INFORMATIQUE
D’OBSERVATOIRE FISCAL
ENTRE ARLYSERE ET LA COMMUNE DE TOURNON**

La Communauté d’agglomération ARLYSERE s’est dotée d’un progiciel d’observatoire fiscal dénommé « L’ATELIER FISCAL » avec pour principaux objectifs de :

- Connaître la composition de ses bases fiscales,
- Renforcer le suivi et l’analyse du tissu fiscal,
- Mener un travail conjoint avec l’Administration fiscale dans le but d’améliorer l’équité fiscale entre les redevables.

La CA ARLYSERE propose de délivrer aux communes intéressées un accès à « L’ATELIER FISCAL » afin de les aider dans le suivi et l’analyse de leur propre fiscalité et de faciliter leurs prises de décision. Pour avoir cet accès, une convention entre les communes intéressées et Arlysère doit être prise (protection des données).

Ce service est proposé à titre gratuit.
Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** la convention avec la communauté d’agglomération ARLYSERE pour la mise à disposition de l’outil informatique d’observatoire fiscal.
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention afférente et tout acte afférent à ce dossier.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Transmis au contrôle de
légalité

Sandrine BERTHET

Patrick GRANDCHAMP

Le 13 FEV. 2024

Publié le 13 FEV. 2024


